RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 avril 2019

OBJET :

DE-19-04-1-28) CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "AU-DELA DE L'ECRAN"

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 28 mars 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absent excusé : M. CHARDON (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190410-lmc1H6154H1-DE
Date de réception en Préfecture : 12/04/2019
Date de Publication : 12/04/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1er du décret 2001-495 du 6 juin 2001, pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet culturel relatif à l'organisation de la 3e édition du Festival *« Au-delà de l'écran, Vincennes Film Festival »* proposé par l'association *Au-delà de l'écran ;*

Considérant que l'association *Au-delà de l'écran* dispose d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 € ;

Considérant que le projet culturel proposé par l'association *Au-delà de l'écran* représente un intérêt local et contribue au rayonnement de la ville de Vincennes ;

Après avis de la commission Culture et Tourisme du 05 avril 2019,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention de partenariat avec l'association *Au-delà de l'écran*.

ARTICLE II : Autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association *Au-delà de l'écran v*isant notamment à notifier la subvention d'un montant de 80 000 € au titre de la 3e édition du Festival *« Au-delà de l'écran, Vincennes Film Festival »* qui se déroulera du 22 au 25 novembre 2019.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190410-lmc1H6154H1-DE
Date de réception en Préfecture : 12/04/2019
Date de Publication : 12/04/2019